

Syndicat National du Personnel de Pôle Emploi



www.snap-pole-emploi.com

Réunion des Délégués du Personnel de Juillet 2016



jean-marc01.fournier@pole-emploi.fr



Christophe.chopineau@pole-emploi.fr



jean-francois.peybernes@pole-emploi.fr



laurent.demets@pole-emploi.fr



sophie.doucet@pole-emploi.fr



isabelle.lacoste@pole-emploi.fr

« Les élus DP du SNAP LR-MP tiennent à rappeler, qu'ils sont les représentants du personnel et qu'ils ne s'autorisent aucune censure sur les questions qui leurs sont posées. Nous considérons que notre rôle est d'être votre porte-parole auprès de la Direction »

Question 1 : Organisation et Conditions de Travail / Agence/DT/DR

Formation / ICT09 :

Bon nombre de collègues nous font remonter un problème sur les journées de « formation ICT09 » (13, 15, 21 et 22 juin). Certaines ELD ont mis les agents en mission, donc la journée a été validée à hauteur de 7h30, et pour d'autres la journée en « réunion extérieure » de 9h00 à 15h30 avec le DJTRAJ de 1 heure pour la pause déjeuner. Résultat, certains collègues ont dû rebadger sur le site où ils faisaient la formation pour essayer de combler un peu le déficit de la journée (pas très confortable pour travailler quand on n'a pas ses affaires) et d'autres sont même rentrés travailler sur leurs agences. A l'instar de la problématique des journées de démultiplication NPDE de janvier et février (cf. réunion des délégués du personnel du 11 février), le SNAP demande à ce que ces journées de formation ICT09 soient valorisées à hauteur de 7h30 pour tous les agents.

Le SNAP Pole emploi... Votre seul syndicat d'entreprise.

Réponse de la direction :

Compte tenu des horaires indiquées (fin de la réunion à 15h30) nous ferons le nécessaire pour que les personnes amenées à se déplacer pour suivre la démultiplication soit codées en Mission (et évitera de revenir badger pour quelques instants dans leur agence).

En revanche, pour les personnes qui n'ont aucun déplacement les règles habituelles doivent s'appliquer.

Question 2 : Organisation et Conditions de Travail / Agence/DT/DR

Formation / Ambassadeur du Digital :

Même problématique que précédemment. Pour la journée Ambassadeur du Digital le 22 juin 2016 à la DR, certains collègues ont dû mettre sur Horoquartz « réunion extérieure (9h30 à 16h30) »+DJTRAJ (1h pour la pause déjeuner) et d'autres ont eu la journée en mission.

Le SNAP demande également que cette journée soit valorisée à hauteur de 7h30 pour tous les agents.

Réponse de la direction :

Compte tenu des horaires indiquées (fin de la réunion à 15h30) nous ferons le nécessaire pour que les personnes amenées à se déplacer pour suivre la démultiplication soit codées en Mission (et évitera de revenir badger pour quelques instants dans leur agence).

En revanche, pour les personnes qui n'ont aucun déplacement les règles habituelles doivent s'appliquer.

Question 3 : Organisation et Conditions de Travail / Agence/DT/DR

COCI / journées de contrôle :

Toujours dans la droite ligne des questions précédentes, les ELD demandent à leurs agents, qui se déplacent pour effectuer leurs journées de contrôle, de poser également dans Horoquartz « réunion extérieure » alors que les COCI ont quand même une lettre de mission pour leur activité.

Il leur a été également précisé que s'ils n'avaient pas leur 7h30, ils n'avaient qu'à poser leur heures de trajet pour compenser le temps manquant.

Le SNAP demande également que ces journées soient valorisées à hauteur de 7h30 pour tous les agents.

Réponse de la direction :

Compte tenu des horaires indiquées (fin de la réunion à 15h30) nous ferons le nécessaire pour que les personnes amenées à se déplacer pour suivre la démultiplication soit codées en Mission (et évitera de revenir badger pour quelques instants dans leur agence).

En revanche, pour les personnes qui n'ont aucun déplacement les règles habituelles doivent s'appliquer.

Question 4 : Organisation et Conditions de Travail / Agence/DT/DR

Journées dites de « formation » :

A la vue des différentes problématiques qui remontent depuis le début de l'année, le SNAP demande à la Direction de bien vouloir se rapprocher des DT afin que les disparités constatées d'une DT à l'autre, d'un site à l'autre, prennent fin et que toutes ces journées, pour les agents concernés, soient créditées à hauteur de 7h30.

Réponse de la direction :

Compte tenu des horaires indiquées (fin de la réunion à 15h30) nous ferons le nécessaire pour que les personnes amenées à se déplacer pour suivre la démultiplication soit codées en Mission (et évitera de revenir badger pour quelques instants dans leur agence).

En revanche, pour les personnes qui n'ont aucun déplacement les règles habituelles doivent s'appliquer.

Question 5 : Organisation et Conditions de Travail / Agence/DT/DR

NPDE/formation :

Certains collègues, pour diverses raisons, nous ont remonté le fait qu'ils n'avaient pas fait la formation NPDE. Est-ce que tous les agents sont censés l'avoir effectuée ? Des formations « balaie » sont-elles encore prévues ?

Réponse de la direction :

Le public concerné par cette formation est le suivant : Les conseillers en gestion des droits, les conseillers emploi, les chargés d'accueil et d'information, les référents réglementaires et applicatifs. Si des personnes n'ont pas pu encore suivre la formation, nous leur demandons de s'adresser à leur responsable.

La consolidation sera transmise par celui-ci au service Compétences qui organisera les sessions de rattrapage.

Question 6 : RH : Carrière et Recrutement / Recrutement

Psychologue du travail / recrutement:

Suite au dernier CCE et à l'annonce du futur recrutement de 600 psychologues (au niveau national), bon nombre de collègues nous demande quels sont les diplômes requis pour pouvoir postuler ?

Réponse de la direction :

Les consignes nationales relatives au recrutement de psychologues du travail sont les suivantes : Cet emploi est accessible à des candidats titulaires du titre de psychologue justifiant d'une expérience professionnelle significative dans les domaines de l'accompagnement, l'aide à l'orientation ou l'appui à la construction de projet professionnel ou de formation.

En plus du diplôme, les psychologues doivent fournir une attestation d'enregistrement au répertoire ADELI.

Question 7 : RH : GAP / Autre

Monétisation du CET:

Si un agent souhaite demander la monétisation de son CET sur le salaire du mois d'octobre, jusqu'à quelle date peut-il envoyer sa demande?

Réponse de la direction :

La demande s'effectue dans horoquartz, Il doit faire sa demande avec une date d'effet en septembre (la demande doit être effectuée avant la fin du mois de septembre).

Question 8 : Organisation et Conditions de Travail / Agence/DT/DR

Retour Absence:

Plusieurs agents nous ont fait remonter le fait, qu'à leur retour de maladie, ils ne faisaient plus le point avec leur manager de ce qui s'était passé sur site ou à Pole Emploi pendant leur absence. Pas de

diagnostic réalisé pour les absences inférieures à 3 mois. Peu ou pas de dispositif d'actualisation des connaissances pour les absences entre 4 et 12 mois. Aucune période d'immersion, de formation et de tutorat effectuées. Beaucoup ont droit à une mise à niveau sur « le tas ». Ils ont souvent comme réponse : « allez voir dans BUDI ». La note 2011.06.052 est-elle toujours d'actualité ? Le service formation des RH a-t-il des remontées automatiques pour suivre le retour des dites absences ?

Réponse de la direction :

La ligne managériale et les gestionnaires RH- paie communiquent au service Emploi et Compétences les retours de longue absence. Un processus de mise en place de plan d'accompagnement au retour impliquant la ligne managériale, l'intéressé et les RH, est alors élaboré.

La note 2011.06.052 est toujours active, mais doit faire l'objet d'une actualisation au regard de l'EP de reprise.

A cette occasion, nous communiquerons auprès de la ligne managériale.

Question 9 : Organisation et Conditions de Travail / Agence/DT/DR

Badge:

Des badges "siglés" Pôle Emploi et nominatifs sont actuellement distribués dans les sites à tous les agents.

Le port de ceux-ci est-il obligatoire sur tous les postes d'accueil et hors accueil?

Si oui, pouvez-vous nous indiquer d'après quelle note de la DG ou de la DR cette pratique est-elle devenue récemment obligatoire?

Réponse de la direction :

Dans la continuité de la mise en place du Nouveau Parcours du Demandeur d'Emploi et de l'accueil rénové, il convient d'aller encore plus loin dans la personnalisation du service rendu.

A cet effet, afin de contribuer au renforcement de la proximité avec nos publics et à l'amélioration de l'image positive de Pôle emploi, la Direction Générale a décidé que chaque agent en situation d'accueil devra être identifié par un nouveau badge, qu'il pourra personnaliser avec ses prénom et nom.

Le port du badge devient donc obligatoire, mais le port d'un badge nominatif relève du choix de l'agent.

Chaque agent se verra remettre 2 badges, dont l'un nominatif.

Note interne du 06 avril 2016 "attitudes et port du badge"

Question 10 : Organisation et Conditions de Travail / Agence/DT/DR

Badge (2) :

Sur certains sites, les ELD ont donné le badge nominatif aux agents et ont récupéré en contrepartie l'ancien. Les agents peuvent-ils avoir le choix entre porter un badge POLE EMPLOI neutre et porter un badge nominatif ?

Réponse de la direction :

Dans la continuité de la mise en place du Nouveau Parcours du Demandeur d'Emploi et de l'accueil rénové, il convient d'aller encore plus loin dans la personnalisation du service rendu.

A cet effet, afin de contribuer au renforcement de la proximité avec nos publics et à l'amélioration de l'image positive de Pôle emploi, la Direction Générale a décidé que chaque agent en situation d'accueil devra être identifié par un nouveau badge, qu'il pourra personnaliser avec ses prénom et nom.

Le port du badge devient donc obligatoire, mais le port d'un badge nominatif relève du choix de l'agent.

Chaque agent se verra remettre 2 badges, dont l'un nominatif.

Note interne du 06 avril 2016 "attitudes et port du badge"

Question 11 : Organisation et Conditions de Travail / Agence/DT/DR

Temps partiels / planning :

Plusieurs agents à temps partiels (90%) nous font remonter qu'ils se retrouvent de plus en plus sur des plages contraintes (AIC..), le jour de leur temps partiel.

Résultat, ils ne peuvent plus partir à midi alors que c'était, quand même, à l'origine, le but de la prise de leur temps partiel.

Un rappel peut-il être fait aux ELD pour que les gens bénéficiant de ces temps partiels ne soient plus sur des plages contraintes ce jour-là ?

Réponse de la direction :

Merci de nous remonter les situations.

Question 12: Organisation et Conditions de Travail / Agence/DT/DR

Suppression informatique des portefeuilles:

Nous assistons toujours à des retours de DE dans des portefeuilles d'agents CDE, agents en dispo voire même agents retraités. ... Ces DE leur envoient des mails ou les demandent à l'accueil.

Ces portefeuilles, non actifs, mais qui contiennent un ou 2 DE entrent-ils dans le calcul des moyennes de DE en portefeuille?

Le SNAP demande que ces portefeuilles soient supprimés afin que les DE ne puissent y être automatiquement rattachés suite à une réinscription.

Réponse de la direction :

Le problème a été identifié par la DSI.

Un correctif est passé en mai.

S'il reste des DE dans des portefeuilles de CDE c'est à la marge et il faut les réaffecter à un CDDE.

Question 13 : Organisation et Conditions de Travail / Agence/DT/DR

GED :

Sur certains sites, le stock de la GED explose alors que ce n'est pas le cas sur d'autres.

Il existe de grosses disparités selon les agences. Afin de résorber de telles disparités, un échange des bonnes pratiques serait-il possible ? Une opération coup de poing est-elle prévue prochainement ?

Réponse de la direction :

L'ARA a produit des documents afin de faciliter le traitement de la GED (fiche de synthèse) et a participé aux ateliers organisés sur ce thème par les départements de l'Hérault -Gard/Lozère et P.O. concernant les échanges de bonnes pratiques.

La gestion du stock reste de la responsabilité des Agences et DT.

La validation gestion de compte liée à la DAL restitue 1196 doc pour la partie LR.

Du fait de l'affectation des DAL à un agent, il n'est pas possible de mutualiser les traitements.

Le gain de plages GDC lié à notre nouvelle organisation (accueil rénové et NPDE) doivent également intégrer le traitement de la GED.

Question 14 : Organisation et Conditions de Travail / Agence/DT/DR

CDE :

Alors que l'on entend ici et là que le nombre de CDE risque d'être « dégraissé », certains sites ne dépassent pas le nombre de 3 CDE. Ils sont surbookés à longueur de temps et la gestion de leur congé est presque ingérable. Ne pourrait-on pas avoir à minima 4 CDE par agence ?

Réponse de la direction :

Le dimensionnement en poste de CDE a été réalisé en 2015 au moment de l'installation. Les adaptations doivent faire l'objet d'échange et de validation entre le DAPE et le DT.

Question 15 : Organisation et Conditions de Travail / Agence/DT/DR

Mail.net :

Lorsqu'un agent est absent (maladie, congés), on transfère ses mails à un de ces collègues. Or, quelques collègues nous ont fait remonter le fait que, sur leur site, l'ELD anticipait le départ de l'agent et que, bien que l'agent soit encore sur le site, ses mails étaient déjà transférés aux collègues. Est-ce une pratique correcte ?

Réponse de la direction :

L'ELD a décidé d'anticiper très certainement pour permettre aux conseillers de solder ses mails et autres activités avant son départ en congés.

Ce peut donc être une bonne pratique mais il est vrai que la personne qui reçoit les mails doit être accompagnée.

Question 16 : Organisation et Conditions de Travail / Agence/DT/DR

DUNE / recherche de candidats pour une offre:

Lors de la recherche de candidats, le système ne tient plus compte du critère géographique et propose des candidats de toutes régions mélangés aux locaux qu'elle que soit la durée du contrat ou le poste. Quand cette anomalie sera t'elle corrigée?

Réponse de la direction :

Nous nous rapprochons de la DOP sur ce point.

Question 17 : Organisation et Conditions de Travail / Autre

Imprimante / Salle de formation DT30 :

L'imprimante de la salle de formation de DT30 ne fonctionne toujours pas et, ce, depuis plusieurs semaines. Cela occasionne une forte gêne pour tout le monde. Nous vous remercions de bien vouloir intervenir rapidement.

Réponse de la direction :

L'imprimante est gérée par le CIDC.

La CLI de la DT est en contact avec le CIDC.

Fiche escalade effectuée.

Question 18 : Immobilier / Sécurité

Agde / Sécurité :

L'ancien terrain de rugby jouxtant le site d'Agde est devenu un champ avec des herbes sèches dépassant le mètre. A la moindre étincelle, c'est l'embrasement assuré avec de forts risques pour l'agence.

Nous vous demandons de prendre contact rapidement avec la mairie afin que le nettoyage du terrain soit effectué.

Cela permettrait également que le site ne fasse plus l'objet de la présence récurrente d'insectes !

Réponse de la direction :

Question posée également en CHSCT:

Nous allons faire un signalement auprès des Services de la Mairie.

Question 19 : Immobilier /Travaux et Aménagements

Agde / tonnelle :

Le site d'Agde devait être pourvu d'une tonnelle sur la terrasse. Cette dernière sera-t-elle posée avant la fin de l'été ?

Réponse de la direction :

Le bailleur s'est engagé à faire poser la pergola avant l'été.

Cela n'est pas fait.

Le service immobilier a relancé ce dernier.

Une réunion de calage sur les différents sites gérés par ce bailleur est programmée le 6 juillet.

Elle permettra certainement d'obtenir des engagements datés pour cette pergola.

Question 20 : Immobilier /Travaux et Aménagements

Castelnaudary :

Sur le site de Castelnaudary, la direction a rejeté la demande de bureaux supplémentaires dans l'espace accueil au motif qu'il y a un poste de travail par personne. Toutefois, cela se traduit par l'absence de bureau pour le manager accueil, de bureau pour entretiens (assistante sociale, entretiens ESA, recrutements employeurs, psychos etc.)

L'espace accueil est suffisant et pourrait accueillir des box supplémentaires.

Les agents ne comprennent pas pourquoi la Direction a pris et reste sur une telle position.

Réponse de la direction :

La décision de créer des box supplémentaires a été prise par le président du CHSCT en lien avec la directrice territoriale.

Question 21 : Immobilier /Travaux et Aménagements

Lézignan:

Nos collègues se demandent si des travaux sont bientôt prévus sur le site de Lézignan (extension du site)?

Réponse de la direction :

Oui, une information-consultation est prévue sur le sujet en septembre.

Une rencontre entre la DT et le Responsable Immobilier est prévue en juillet pour faire le point sur les travaux à conduire dans l'Aude.

Question 22 : RH : Carrière et Recrutement / Recrutement

BDE:

Un agent en CDI est-il prioritaire par rapport à un agent en CDD lorsque les 2 se positionnent sur un poste diffusé dans la BDE ?

Réponse de la direction :

Oui en général ce qui est conforme à l'esprit de la CCN. Il n'est cependant pas exclu de prendre un CDD.

Question 23 : Organisation et Conditions de Travail / Agence/DT/DR

Formation / double compétence :

Certains agents se sont vus annuler des formations ICT09, Annexe 4... (alors que certaines étaient programmées depuis plusieurs mois) au motif qu'ils sont double compétence.

Toutefois, les ELD demandent toujours à ces agents de liquider des dossiers, de faire de l'ARC....

Est-ce bien normal et quelle est la position de la Direction à ce sujet ?

Réponse de la direction :

Aucune consigne n'a été donnée par l'Etablissement à ce sujet.

Nous n'avons pas connaissance d'annulations faites par des managers au motif de la "double compétence".

Merci de nous communiquer le nom du stagiaire concerné afin d'analyser cette situation.

LE SNAP:

INFORMER, CONSEILLER et DEFENDRE !!!

Le SNAP Pole emploi... Votre seul syndicat d'entreprise.

Contact en région : syndicat.snap-lrmp@pole-emploi.fr